



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-8008>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **26-8008**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-7860

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Saint-Nazaire Agglomération - la Carene

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24440064400013

Ville : Saint-Nazaire

Code postal : 44605

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 44

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestation de formation linguistique intensif et à visée professionnelle à destination des publics primo-arrivants

Code CPV principal - Descripteur principal : 80400000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 3° - Services sociaux - Code de la commande publique) Les prestations objet de la présente consultation ne sont pas alloties pour le motif suivant : exécution techniquement plus difficile. La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à l'émission de bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 70 000,00 euro(s) HT sur la durée du marché

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 60% Prix : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : durée, Au lieu de 12 mois, lire 12 mois reconductible 3 fois 1 an
- Rubrique : Quantité ou étendue, Au lieu de 70 000,00 euro(s) Ht, lire 280 000,00 euro(s) Ht pour la durée du marché

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/01/2026